

D 732 COLOMBIE: LE PACTE ANDIN A PETITS PAS

Conçu initialement comme un ambitieux projet d'intégration économique de cette région d'Amérique du Sud, en 1969, le "Pacte andin" s'est peu à peu rétréci comme peau de chagrin. Regroupant initialement la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Equateur et le Pérou, il s'augmentait en 1973 du Venezuela, mais il voyait le Chili s'en séparer en 1976; la Bolivie est un partenaire irrésolu en raison de son instabilité politique, particulièrement aggravée ces dernières années.

En septembre 1980, les chefs d'Etat de Colombie, d'Equateur, du Pérou et du Venezuela tentaient la relance du pacte avec la signature d'une "Charte de conduite des pays du Pacte andin" (cf. DIAL D 648).

Du 1er au 8 septembre 1981, à Paipa, en Colombie, s'est tenue une session de travail de cette organisation régionale. Placée sous le signe du pragmatisme, elle se veut l'occasion d'une relance - modeste - du Pacte andin.

A titre d'information, nous donnons ci-dessous l'analyse publiée sur la question par le Centre d'étude et de promotion du développement de Lima (Pérou).

Note DIAL

PACTE ANDIN: LE DIFFICILE CHEMIN DE L'INTÉGRATION

Les problèmes du pacte andin

Cela ne fait aucun doute: tous les problèmes que connaît actuellement le Pacte andin sont en rapport étroit avec les différences de perception qu'ont les pays membres à propos des bénéfices et des coûts de l'intégration andine pour chacun d'eux. Ce qui est, à son tour, fonction des caractéristiques propres des régimes politiques de chacun des cinq pays qui constituent aujourd'hui cette entité sous-régionale.

Pour les gouvernements respectifs et successifs de Colombie, du Venezuela et du Pérou, sans parler de celui de la Bolivie, les attentes sont variées pour ce qui est d'un tel projet andin d'intégration. Certains gouvernements, pour ne donner qu'un exemple, ont accordé une plus grande protection à tel secteur industriel au détriment de tel autre, sans aucune considération de la planification régionale ou de l'intérêt des partenaires.

Un autre problème qu'a dû affronter le Pacte andin est celui du traitement préférentiel qui devait être accordé à la Bolivie et à l'Equateur; si l'accord n'a jamais été remis en question, son résultat pratique a été nul pour les pays prétendument bénéficiaires et pour la sous-région. De plus, l'un des

problèmes qui a le plus retenu l'attention des pays membres a été le fait que certains des mécanismes essentiels au fonctionnement de l'intégration manquent aujourd'hui de définitions concrètes et, dans la pratique, ne sont pas devenus opérationnels; cela a eu pour conséquence que de nombreux accords passés n'ont pas été suivis d'effet.

En ce sens, le programme de libération commerciale qui était considéré comme le mécanisme allant permettre la création du fameux marché élargi, n'est pas respecté par les pays membres; ceux-ci ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la caractérisation d'une zone andine de libre échange. Parallèlement, la fixation du tarif extérieur commun a été, à mesure que le temps passait, l'objectif le plus fortement remis en question, sous prétexte qu'il n'existait pas de critères décisifs sur les marges existantes pour sa fixation.

Il y a peu, même, la décision 24(1) a été remise en cause par des fonctionnaires gouvernementaux tels que le ministre péruvien de l'économie et des finances, Manuel Ulloa Elías. Ses déclarations ont ému les autres pays, car la sortie du Chili du Pacte andin a eu une telle origine. Mais la menace ne s'est pas concrétisée, car le gouvernement péruvien a parlé de flexibilité dans la décision.

Un autre élément qui a gêné la marche du Pacte andin a très certainement été le peu d'empressement des gouvernements à élaborer une programmation industrielle, très souvent avancée et esquissée, mais jamais menée à bien.

C'est cet ensemble de problèmes rapidement énumérés qui a fait que le Pacte andin a connu cette période où tout faisait l'objet d'accords, les objectifs, les programmes et même les délais, mais où rien ne parvenait à se concrétiser. Un certain nombre d'accords, telles les programmations sectorielles, sont restés au fond des tiroirs, sans jamais être révisés ni appliqués. A cet ensemble de problèmes est venu enfin s'ajouter, comme si rien ne devait manquer, une série de conflits frontaliers entre le Pérou et l'Equateur, entre le Venezuela et la Colombie, ainsi que des retraits temporaires comme celui de la Bolivie, en raison de son instabilité politique.

On a dit que la crise que connaissait le Pacte andin a été le fruit d'une très forte politisation. On a ainsi rappelé l'influence et les dimensions qu'avait atteintes l'organisation du pacte à l'époque de Carlos García Bidoia, le regretté ministre péruvien des affaires étrangères. Mais l'opinion générale est que le pacte est victime d'un excès de planification dans la fixation des buts, des objectifs et des programmes, lequel excès a entravé le développement normal du projet d'intégration.

La relance du Pacte andin

Dans ce contexte, les sessions tenues du 1er au 4 septembre 1981 à Paipa, en Colombie, ont sans doute abouti à une relance de l'accord.

Les délégués des différents pays ont, au point de départ, souligné qu'après douze années d'un travail mené tant bien que mal, il était impossible de tout jeter par dessus bord. Pour l'Equateur, le pacte représente 25% de

(1) La décision 24 recouvre le code des investissements étrangers, considéré comme la pièce maîtresse du système. Ce code vise à limiter la pénétration des sociétés multinationales et à contrôler l'afflux des capitaux étrangers. C'est sur ce point que le Chili s'est séparé du Pacte andin en 1976 (NdT).

son commerce et 6% seulement pour le Venezuela; mais dans les deux cas, ce sont des pourcentages dont on ne peut pas, sans plus, ne pas tenir compte.

Si, dans l'évaluation faite à cette dernière rencontre, l'insistance a été mise sur la planification comme responsable de tous les maux du Pacte andin, il est évident que les solutions à venir seront sous le signe du pragmatisme comme manière sûre d'avancer "lentement mais sûrement", ainsi que l'a déclaré un fonctionnaire de l'organisation.

La réunion s'est soldée par un soutien politique à l'accord d'intégration si souvent remis en question dans les milieux tant officieux qu'officiels des différents pays. On a pris en considération le problème de tout ce qui n'avait pas été fait; et un délai de quatre-vingt dix jours a été fixé pour que, au cours de réunions bilatérales ou multilatérales, les pays mettent en pratique ce à quoi ils se sont engagés, dans la mesure où ce ne sera pas en contradiction avec leurs actuelles politiques intérieures, c'est-à-dire chaque fois que les pays le voudront bien. Ces quatre-vingt dix jours serviront aux pays à se mettre d'accord sur ce qu'ils entendent faire. Le reste fera l'objet d'une négociation ultérieure.

Il est important de souligner qu'au cours de cette session, les sujets politiques ont été parfaitement absents de toute discussion. Les conflits entre le Venezuela et la Colombie n'ont aucunement influé sur les débats, ni non plus des sujets comme la situation d'El Salvador qui, en d'autres temps, aurait donné lieu à une déclaration.

Un des points d'accord de la session a été que, désormais, le Pacte andin sera mené à bien sans presse dans les délais et les objectifs fixés; et qu'on s'en tiendra à des choses très concrètes comme l'élaboration de projets et autres. En ce qui concerne le programme industriel, on ne tiendra compte que des accords et projets viables, mais rien de plus. La décision 24 a été ratifiée, mais elle fera l'objet d'une réglementation; en ce qui concerne l'accord sur un tarif extérieur commun, il n'a pas été retenu, bien que ratifié.

En conclusion, le pacte a été relancé, bien qu'au prix d'une restriction dans la dimension du projet majeur d'intégration proposé dans le passé. Il s'agit d'un nouveau pacte andin qui ira plus lentement, c'est certain, et dont les objectifs et les ambitions seront également moindres. Il est probable que le climat politique actuel en Amérique latine ne permet pas de faire plus; mais ce qui sera fait constituera certainement une avancée sur le difficile chemin de l'intégration.

Desco - Resumen Semanal (Pérou)
5/11 septembre 1981

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement: France 210 F - Etranger 245 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441